



PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1

Pièce n° 5.2.1

DOCUMENT GRAPHIQUE GENERAL

1 / 2 000

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du :
11 avril 2019

Yannick Ruellan architecte urbaniste

- Limite de commune
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 35% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 40% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 50% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur réservé pour la réalisation de programmes de logements dans lequel 100% de ce programme doit être affecté à du logement social
- Secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation
- Espace paysager protégé P1
- Espace paysager protégé P2
- Espace paysager protégé P3
- Bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme, où seules sont autorisées les extensions des constructions de moins de 20m², et ce jusqu'au 24 mars 2020
 - Alignement d'arbre protégé
 - Clôture à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Protection du commerce et de l'artisanat au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme
 - Retrait de l'alignement imposé



EMPLACEMENTS RESERVÉS

de la réalisation de voies, d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général, et sont graphique du règlement au titre de l'article L. 151-41 du Code de

Adresse postale	Parcelle(s) cadastrale(s)	Bénéficiaire	Superficie
3 rue du Dr Leray	AC 166	Ville d'Enghien-les-Bains	813 m ²
71 av. de Ceinture	AH 171	Ville d'Enghien-les-Bains	2 812 m ²
28-30 Boulevard du Lac 81 bis Avenue de Ceinture	AH 250, 251, 291, 293, 297	Ville d'Enghien-les-Bains	600 m ²
26 bis Boulevard du lac	AH 9	Ville d'Enghien-les-Bains	4 880 m ²
24 Boulevard du lac	AH 233 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	269 m ²
72 rue du Général de Gaulle	AH 32 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	104 m ²
70 Rue du G ^{al} de Gaulle 70 bis Rue du G ^{al} de Gaulle 72 Rue du G ^{al} de Gaulle	AH 276, 275, 31 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	70 m ²
11 Place du M ^{al} Foch	AB 334, 520	Ville d'Enghien-les-Bains	460 m ²
29/31 rue de Mora	AC 140 (en partie), 143	Ville d'Enghien-les-Bains	186 m ²
15, 17, 19 boulevard d'Ormesson	AD 4, 15 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	510 m ²
1 bis à 3 bis Boulevard Cotte	AC 471, 470, 250, 251, 252, 253 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	225 m ²
3 ter Boulevard Cotte 28-30 Rue Malleville	AC 453, 455, 457	Ville d'Enghien-les-Bains	345 m ²
22 bis Rue de Malleville 24 Rue de Malleville 26 à 26 ter Rue de Malleville	AC 382, 384, 386, 388, 390 et 392	Ville d'Enghien-les-Bains	222 m ²
68-70-72 Rue de la Barre 4 rue de Balzac	AD 195, 196, 201, 202 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	230 m ²
1 rue Jules Regnault	AE 166	Ville d'Enghien-les-Bains	177 m ²
69 rue de Malleville 16 av. de Girardin	AE 83, 85, 86, 87 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	663 m ²
32 Rue de la Coussaye 158 Avenue d'Enghien	AE 107, 131	Ville d'Enghien-les-Bains	619 m ²
Allées Vertes	AE 213, 221, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 254, 255, 347, 57 et 58, 68 (totalité ou en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	2 000 m ²
1 rue de la Barre Place Edmond Taupin (parc Sainte Jeanne)	AE 230	Ville d'Enghien-les-Bains	24 114 m ²
9 rue de Curzay	AE 81	Ville d'Enghien-les-Bains	725 m ²
Allées Vertes	AE 206 (en partie) AE 18 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	247 m ²
9 bis rue de Mora	AC 214 (en partie)	Ville d'Enghien-les-Bains	6 m ²
		TOTAL	40 277 m ²

vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, édictés au document graphique du règlement au titre de l'article L. 151-41 du C

Secteur du PLU	Part de la surface de plancher réservée au logement locatif social	Références cadastrales	Superficie du ou des terrains
UG	100% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AB 382	1 714 m ²
UAa	40% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AC 463 et AC 464	720 m ²
UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AB 326, 327	180 m ²
UAa	50 % de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AB 547, 546, 545	678 m ²
UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AC 470 et 471	395 m ²
UG	40% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AH 55	1 868 m ²
UAb	50 % de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AD 196, 197, 202, 936, 937, 816	841 m ²
UAa	50% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AH 276, 275, 31	506 m ²
UAb	35% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AD 811, 809, 808	1 061 m ²
UAc	35% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AE 97, 272, 357, 358, 369, 370	2 410 m ²
UAc	35% de la surface de plancher à destination de logement attribuée au logement social	AE 324, 146, 147, 148, 149	2 407 m ²